

Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada



par Garnett Picot, Feng Hou et Eden Crossman

Date de diffusion : le 26 juillet 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada

par Garnett Picot, Feng Hou et Eden Crossman

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202300700004-fra>

Résumé

Le Programme des candidats des provinces (PCP) a été mis en œuvre dans toutes les provinces (sauf le Québec) et la plupart des territoires au Canada de 1998 à 2009. Son principal objectif était d'accroître l'établissement des immigrants économiques à l'extérieur des grandes villes canadiennes et de répondre aux besoins des employeurs, comme ils sont perçus par la province ou le territoire. Au fil des années, de plus en plus de programmes ont été ajoutés au PCP, ce qui a permis d'accueillir 68 000 candidats des provinces au Canada en 2019. Cette année-là, le PCP était le programme de sélection le plus important pour les immigrants économiques : il représentait 35 % de tous les nouveaux immigrants économiques au Canada, en hausse par rapport à 1 % en 2000.

Le présent article traite de l'élargissement du PCP et fait partie d'une série d'articles portant sur divers aspects du programme. Les résultats indiquent que le programme a contribué à une importante décentralisation régionale des immigrants économiques. De plus, les caractéristiques des candidats des provinces ont changé considérablement depuis la création du programme, y compris des proportions croissantes d'expérience de travail ou d'études au Canada avant l'immigration, ainsi que de meilleures connaissances des langues officielles. Les candidats des provinces ont tendance à être plus jeunes et à avoir des niveaux de scolarité plus élevés. Ils sont aussi plus susceptibles d'être des demandeurs principaux au lieu d'un époux, d'un conjoint ou d'une personne à charge, comparativement aux candidats des provinces des années antérieures. Ces changements ont tendance à améliorer les résultats économiques. Les régions d'origine des candidats ont évolué et on constate une part croissante de candidats originaires de l'Asie du Sud. Les candidats des provinces sont plus susceptibles d'avoir l'intention de travailler dans des emplois spécialisés et techniques et moins susceptibles de faire partie du personnel professionnel, comparativement aux immigrants faisant partie du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF). Cette transition du PTQF au PCP ainsi que d'autres changements ont entraîné une évolution dans les professions envisagées par les nouveaux immigrants économiques. En 2019, il y avait presque autant de nouveaux immigrants économiques qui occupaient des postes de personnels spécialisés et techniques que de nouveaux immigrants économiques qui exerçaient des professions, ce qui témoigne d'un virage important par rapport à 2005, où les professions dominaient.

Mots-clés : Programme des candidats des provinces, immigrants, répartition régionale

Auteurs

Eden Crossman et Garnett Picot travaillent à la Direction générale de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

Introduction

Au Canada, la compétence de l'immigration est une responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux, comme elle est décrite dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Une telle division des responsabilités est assez rare dans les pays occidentaux où le gouvernement fédéral est presque toujours l'entité qui contrôle l'immigration. Bien que les provinces pussent légalement participer au processus de sélection des immigrants avant les années 1970, ce n'est qu'à partir de ces années qu'elles ont pu commencer à sélectionner des immigrants. C'est à ce moment où le Québec a exprimé le désir de jouer un rôle plus important dans le domaine de l'immigration. Certains décideurs du Québec étaient préoccupés par le ralentissement de la croissance démographique dans la province et soutenaient que le gouvernement du Québec était mieux positionné pour sélectionner de nouveaux arrivants qui pourraient mieux s'intégrer dans la société majoritairement francophone du Québec. En 1991, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour accorder au Québec le pouvoir de sélectionner tous les immigrants économiques pour la province. Cette sélection était basée sur un système de pointage semblable à celui utilisé par le gouvernement fédéral, mais qui accorde une importance relativement supérieure à la maîtrise du français et aux liens avec le Québec (Seidle, 2013). Ceci a inspiré la création d'autres accords menant au Programme des candidats des provinces (PCP), mais ils avaient une forme tout à fait différente.

À la fin du 20^e siècle, les arrivées des immigrants étaient fortement concentrées en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, surtout dans les plus grandes villes de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Par exemple, en 1995, 88 % des nouveaux arrivants se sont établis dans l'une de ces trois provinces, dont environ trois quarts se sont installés dans ces trois villes (Seidle, 2013). Cette concentration d'immigrants était une source de préoccupation pour le gouvernement fédéral, tout comme pour les autres provinces, notamment celles dans les Prairies et la région de l'Atlantique. Certaines provinces, surtout le Manitoba, étaient aussi préoccupées par le fait que les genres d'immigrants requis pour leur marché de travail, souvent des immigrants peu qualifiés, n'étaient pas fournis dans le cadre du PTQF. Elles étaient d'avis qu'elles étaient mieux positionnées pour sélectionner le type d'immigrants économiques requis pour leur marché du travail provincial (Seidle, 2013). Le PCP a été créé pour mieux répondre à deux principaux objectifs :¹ répartir plus d'immigrants aux régions et aux provinces à l'extérieur des trois grandes villes, et aider à satisfaire aux besoins en main-d'œuvre des employeurs dans ces provinces, qui sont souvent à la recherche de travailleurs à court terme (IRCC, sans date).

Le premier accord-cadre bilatéral, soit l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, a été signé en 1996 (IRCC, 2017; PCM, sans date) et a mené à la mise en œuvre du programme Candidats du Manitoba (PCM) en 1998. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont aussi signé des accords de PCP avec Citoyenneté et Immigration Canadien (ancienne désignation remplacée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) en 1998 (Seidle, 2013). Entre 1998 et 2005, toutes les provinces, exception faite du Québec qui avait déjà son propre système d'immigration économique², et le Yukon ont signé un accord avec le gouvernement fédéral dans le cadre du PCP. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord en 2009. Ces accords se rapportent spécifiquement aux immigrants économiques. Au départ, les programmes du PCP étaient assez modestes, avec environ 500 immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans le cadre de ces programmes en 1999. D'ici 2004, le nombre d'arrivées a augmenté pour atteindre plus de 6 000 nouveaux immigrants, et ce nombre ne fait que continuer à croître.

1. Une évaluation du PCP (IRCC, 2017) a déterminé que son objectif principal consiste à améliorer les avantages économiques de l'immigration dans les provinces et les territoires. De plus, il y a deux autres objectifs secondaires : améliorer la collaboration fédérale, provinciale et territoriale, et encourager le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la province ou le territoire.
2. Il est à noter que le Nunavut n'a pas un PCP.

Chaque province ou territoire est responsable de la conception et de la gestion de son propre PCP. Le programme contient plusieurs différents volets à partir desquels les demandeurs peuvent soumettre leur demande. Bien que les volets varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre, il y a tout de même quelques types principaux : travailleurs sans offre d'emploi, travailleurs avec une offre d'emploi, gens d'affaires et étudiants étrangers. Chacun de ces principaux types de volet peut aussi avoir diverses variations. Les volets sur les travailleurs peuvent être axés sur les travailleurs plus qualifiés (catégorie O, A ou B de la Classification nationale des professions), sur les travailleurs moins qualifiés (catégories C et D de la CNP) ou sur les deux³. Ils peuvent être axés sur un type précis de travailleurs, notamment les travailleurs de la haute technologie ou le personnel de la santé. Ils peuvent aussi être orientés vers des immigrants ayant une expérience de travail antérieure dans la province (p. ex. travailleurs temporaires étrangers), des travailleurs internationaux ayant une expérience à l'étranger, ou les deux. Les volets des gens d'affaires peuvent être axés sur les industries locales (p. ex. agriculteurs ou entrepreneur du secteur des hautes technologies), sur des entrepreneurs étudiants étrangers ou sur des entrepreneurs en général. Les volets des étudiants étrangers peuvent comprendre les étudiants internationaux qui obtiennent un diplôme universitaire ou collégial dans la même province, ou ailleurs au Canada. Il y a aussi des exigences d'admissibilité qui nécessitent divers niveaux de connaissances des langues officielles et, dans certaines provinces, les entrepreneurs doivent démontrer un niveau particulier de valeur nette et d'investissement dans une entreprise. Dans l'ensemble, il y a environ 60 à 80 volets d'admission à l'échelle de toutes les provinces, selon la façon dont ils sont comptabilisés.

La province ou le territoire peut désigner et sélectionner un immigrant économique potentiel à partir d'un bassin de candidats dans Entrée express, le système de gestion des demandes du gouvernement fédéral, ou de désigner un candidat potentiel en fonction de son propre système de sélection provincial⁴. La vaste majorité des candidats désignés par les provinces sont approuvés par IRCC aux fins d'immigration, car ils reçoivent 600 points dans le système Entrée express pour leur nomination provinciale⁵. Le nombre de nominations disponibles pour une province est déterminé par IRCC sur une base annuelle (IRCC, 2017). Ce nombre a augmenté continuellement depuis la création des programmes.

Le présent article est le premier d'une série d'articles qui examinent divers aspects du PCP. Cette série portera sur les sujets suivants : (1) l'élargissement du PCP au Canada (cet article); (2) les écarts entre les provinces; (3) le maintien en poste et la mobilité interprovinciale des candidats dans chaque province; (4) les tendances des résultats liés aux gains en emploi parmi les candidats par rapport aux autres types d'immigrants; et (5) les débouchés professionnels des candidats, aux échelles nationale et provinciale.

Le PCP a changé considérablement après que la majorité des recherches antérieures ont été menées (p. ex. Seidle, 2013; Pandey et Townsend, 2011 et 2013). Les changements décrits dans le présent article, notamment les niveaux de compétence et les régions d'origine des candidats, peuvent avoir une incidence sur les résultats économiques, les taux de maintien en poste et les caractéristiques des immigrants.

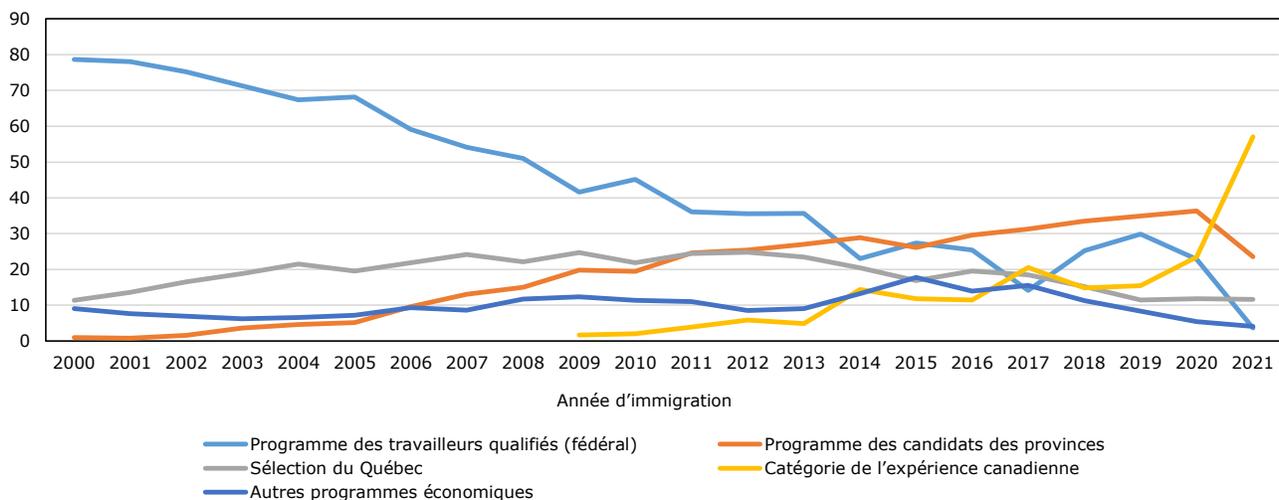
-
3. Le système de la CNP 2016 a établi des niveaux de compétences (O, A, B, C, D) pour chaque profession, fondés principalement sur les études et la formation requise pour exécuter le travail.
 4. Le 1^{er} janvier 2015, IRCC a lancé Entrée express, le nouveau système du gouvernement fédéral pour la gestion des demandes de résidence permanente dans le cadre du PTQF, du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC). Les provinces qui exécutent un PCP peuvent recruter des candidats du système Entrée express directement à partir de leur PCP afin de répondre aux besoins du marché du travail local (IRCC, 2017).
 5. Une invitation à présenter une demande (IPD) est envoyée aux candidats du bassin d'Entrée express qui ont reçu les notes les plus élevées dans le Système de classement global (SCG) au moment d'une ronde d'invitations d'Entrée express. Les candidats possédant un certificat de désignation d'une province ou d'un territoire (ou ayant reçu une offre d'emploi réservé admissible) reçoivent 600 points dans le SCG et il est fort probable qu'ils reçoivent une invitation à présenter une demande (IPD).

Élargissement du Programme des candidats des provinces

Les 20 dernières années ont vu un changement profond dans la façon dont les immigrants économiques sont sélectionnés au Canada. L'élargissement du PCP a joué un rôle essentiel dans cette évolution. En 2000, la vaste majorité (79 %) des immigrants économiques qui arrivent au Canada, y compris les demandeurs principaux et leur époux/conjoint et personnes à charge, faisaient partie du PTQF, mais ce taux a chuté à 30 % d'ici 2019 (graphique 1; voir aussi le tableau 1A). Les données sont disponibles pour les années 2020 et 2021⁶, mais il s'agissait d'années hors de l'ordinaire pour la sélection d'immigrants en raison de la pandémie de COVID-19; l'année 2019 reflète probablement mieux les tendances à long terme. En 2000, seulement 1 % des immigrants économiques sont arrivés au pays dans le cadre du PCP, puisqu'un tel programme n'était pas encore en place dans plusieurs provinces. D'ici 2019, le PCP était le programme le plus important, représentant 35 % de tous les immigrants économiques au Canada. Les programmes économiques en 2019 incluaient aussi le processus de sélection au Québec (11 % de tous les immigrants économiques), la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) (15 %) et d'autres programmes plus petits⁷ (8 %).

Graphique 1
Proportion des nouveaux immigrants économiques par programme d'admission, Canada, 2000 à 2021

Pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

La croissance de la proportion des immigrants économiques ayant obtenu le droit d'établissement dans le cadre du PCP et le déclin de la proportion des immigrants économiques recevant le droit d'établissement dans le cadre du PTQF se sont poursuivis de 2000 à 2019 (graphique 1). La proportion des immigrants économiques sélectionnés par le Québec a atteint un sommet en 2012, mais d'ici 2019, elle est revenue aux niveaux enregistrés en 2000. La proportion de la CEC a augmenté de 14 points de

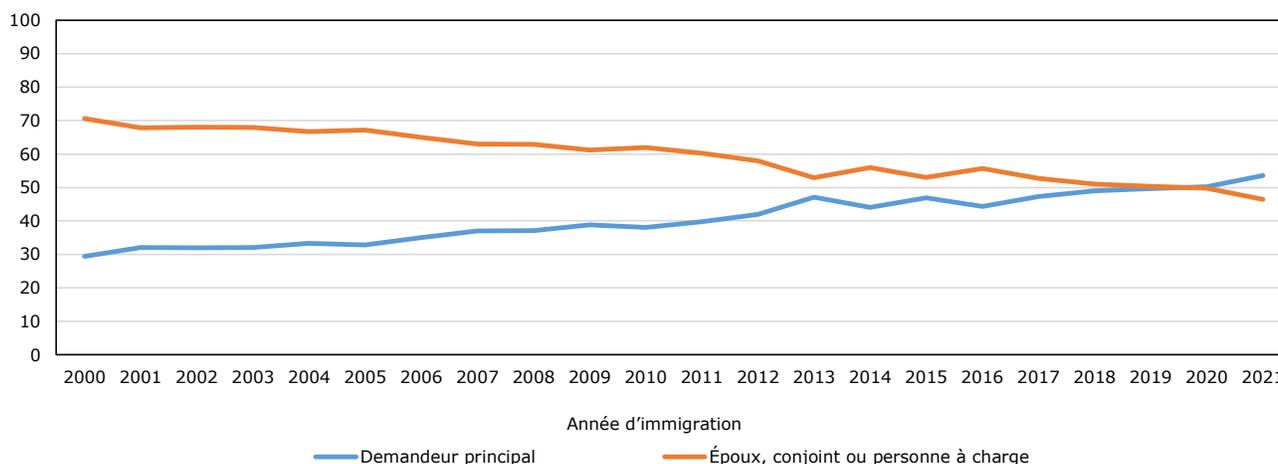
6. Voici les proportions d'immigrants économiques recevant le droit d'établissement en 2021 : 4 % dans le cadre du PTQF, 24 % dans le cadre du PCP, 12 % dans le cadre du processus de sélection du Québec, 57 % dans le cadre de la CEC, 4 % pour les autres immigrants économiques. En 2020, les proportions étaient les suivantes : 23 % pour le PTQF, 36 % pour le PCP, 12 % pour le processus de sélection du Québec, 24 % pour la CEC et 5 % pour les autres immigrants économiques.
7. Y compris le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), le programme pour les aidants, la catégorie du démarrage d'entreprise (fédéral), la catégorie des travailleurs autonomes et le Programme pilote d'immigration au Canada Atlantique.

pourcentage depuis la création de ce programme, soit de 2009 à 2019⁸. Cette hausse est semblable à celle enregistrée par le PCP pendant cette même période (augmentation de 15 points de pourcentage). De 2019 à 2021, de nouveaux immigrants économiques ont été sélectionnés en grande partie parmi les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux résidant déjà au Canada en raison des restrictions à l'égard des voyages à l'étranger pendant la pandémie. Cela a mené à une forte augmentation dans la proportion de la CEC.

Les proportions mentionnées ci-dessus incluent les demandeurs principaux et leur époux/conjoint et personnes à charge. Par contre, depuis 2000, il y a eu une augmentation continue de la part des immigrants du PCP qui sont des demandeurs principaux. Il y avait plus d'époux/conjoints et de personnes à charge que de demandeurs principaux dans toutes les années de 2000 à 2017 (graphique 2). En 2000, 29 % de tous les nouveaux candidats des provinces étaient des demandeurs principaux. D'ici 2010, cette proportion avait grimpé à 38 %, et d'ici 2019, la moitié de tous les candidats étaient des demandeurs principaux. Cela témoigne du fait que les nouveaux candidats des provinces sont encore plus jeunes et qu'il y a un déclin de la part de candidats ayant des familles. En 2000, 30 % des nouveaux demandeurs de programmes de candidats des provinces avaient moins de 30 ans; d'ici 2019, ce taux a grimpé à 44 %. Puisque les demandeurs principaux sont sélectionnés surtout pour leur probabilité accrue de participation sur le marché du travail et d'établissement économique, une hausse du taux a probablement amélioré les résultats économiques collectifs des récents immigrants économiques.

Graphique 2
Proportion de demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces et époux, conjoints ou personnes à charge, Canada, 2000 à 2021

Pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

8. La catégorie de l'expérience canadienne a été mise en œuvre en septembre 2008, et des immigrants ont été admis au titre de ce programme à compter de 2009.

Croissance du Programme des candidats des provinces et décentralisation régionale des nouveaux immigrants économiques

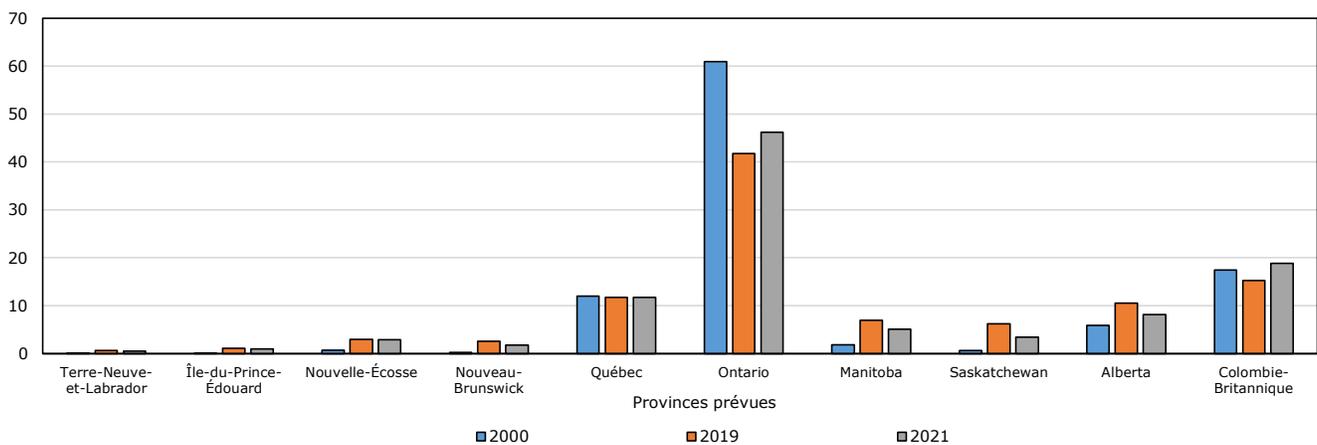
Dès la création du programme, l'un des principaux objectifs du PCP consistait à changer la destination des immigrants économiques pour les éloigner des trois plus grandes villes canadiennes et les orienter vers les autres provinces. Une décentralisation des immigrants économiques s'est produite simultanément avec la croissance du PCP. La répartition provinciale des nouveaux immigrants économiques a changé considérablement de 2000 (moment où il n'y avait pratiquement aucun candidat des provinces) à 2019 (graphique 3)⁹. La part des immigrants ayant l'intention de s'établir en Ontario (surtout à Toronto) a baissé pour passer de 61 % à 42 %; la part des immigrants à destination de la Colombie-Britannique a aussi connu une légère diminution pour passer de 17 % à 15 %. Les provinces des Prairies ont enregistré des gains considérables : la part d'immigrants à destination du Manitoba et de la Saskatchewan s'est accrue pour passer de presque zéro à environ 7 %. L'Alberta a enregistré une part croissante des immigrants économiques, ainsi que les provinces de l'Atlantique, dont la proportion collective est passée de 1 % à 7 %. Terre-Neuve-et-Labrador a accueilli très peu d'immigrants économiques pendant toute la période. De 2019 à 2021, la proportion des nouveaux immigrants économiques ayant l'intention de s'établir en Ontario et en Colombie-Britannique a augmenté. Cette hausse était probablement liée à une forte augmentation de la part des immigrants qui arrivent au pays dans le cadre de la CEC.

Des recherches antérieures suggèrent que, même si le PCP a joué un rôle important dans la décentralisation des immigrants économiques de 2000 à 2010, il ne s'agissait pas du seul facteur. Bonikowska et coll. (2015) a déterminé que différents facteurs étaient attribuables aux changements signalés dans la proportion d'immigrants qui s'établissent dans différentes destinations. L'élargissement du PCP a joué un rôle essentiel dans l'augmentation du nombre d'immigrants s'installant en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi qu'un rôle important dans de nombreuses autres provinces. Toutefois, l'étude laisse entendre que les changements de régions d'origine et l'évolution des conditions économiques ont aussi contribué à la répartition régionale des immigrants pendant le début des années 2000.

9. Dans la présente analyse, la destination provinciale ou territoriale prévue a été utilisée. Cette destination a été fondée sur la destination autodéclarée à l'arrivée, telle qu'elle est indiquée dans la demande d'immigration (Statistique Canada, 2020).

Graphique 3
Pourcentage de répartition des nouveaux immigrants économiques par province prévue, 2000, 2019
et 2021

Pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Évolution des caractéristiques des candidats des provinces

À mesure que le PCP a évolué, les caractéristiques des candidats sélectionnés ont changé considérablement. Le changement le plus important est sans doute la tendance croissante de la sélection d'immigrants économiques qui avaient déjà des gains canadiens avant de s'établir au Canada (ici désignés des travailleurs étrangers temporaires). On constate une croissance constante de la proportion des candidats provinciaux âgés de 20 à 54 ans à leur arrivée au Canada et qui avaient été des travailleurs étrangers temporaires; ce taux passe de 6 % en 2002 à 61 % en 2019, puis à 72 % en 2021 (tableau 1). Le PTQF n'a pas enregistré une hausse semblable, car les proportions sont demeurées relativement faibles pendant toute la période observée, variant entre 6 % et 25 % selon l'année. Une proportion élevée d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement dans le cadre de la CEC avaient obtenu des gains canadiens avant leur immigration, à un taux variant entre 85 % et 92 %¹⁰.

L'évolution de cette caractéristique est considérable, car des recherches antérieures ont démontré que les immigrants qui étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires avaient de meilleurs résultats sur le marché du travail, tant à court terme qu'à long terme, comparativement aux immigrants sans expérience de travail au Canada avant leur immigration. Ceci était particulièrement vrai pour les immigrants qui avaient déjà reçu des gains moyens ou élevés d'un travail au Canada avant leur immigration, mais non à une même ampleur que ceux ayant effectué un travail à faible gain avant leur immigration (Hou et Picot, 2016). Des recherches antérieures ont révélé que, au moins jusqu'en 2015, les candidats provinciaux avaient des gains plus élevés pendant les deux premières années suivant leur arrivée au Canada, comparativement aux travailleurs qualifiés du volet fédéral¹¹. D'après les recherches, cette constatation s'expliquait essentiellement par les écarts dans les proportions d'immigrants qui étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires (Hou et coll., 2020a). De plus, la part croissante des immigrants ayant une expérience de travail au Canada avant leur immigration était aussi attribuable

10. La CEC a été créée pour offrir une voie d'accès à la résidence permanente aux travailleurs qualifiés et aux étudiants internationaux qui ont une expérience de travail qualifiée au Canada.

11. Les gains des travailleurs qualifiés du volet fédéral ont dépassé ceux des candidats des provinces cinq ans après leur immigration au Canada.

à la majorité de la hausse des gains des immigrants à leur arrivée dans les années 2000 et le début des années 2010 (Hou et coll., 2020b). Bien qu'il y ait de grands avantages à sélectionner des immigrants qui étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires, les recherches antérieures par Crossman et coll. (2020) ont souligné divers enjeux possibles à prendre en considération. Parmi ces enjeux, citons le risque que les travailleurs étrangers temporaires puissent être assujettis à de mauvaises conditions de travail. Un vaste bassin de travailleurs étrangers temporaires peut aussi exiger le déplacement des travailleurs du pays et exercer une pression entraînant la diminution des salaires des travailleurs du pays. De plus, la dépendance sur les travailleurs étrangers temporaires pourrait réduire les mesures incitatives liées à l'éducation et à la formation pour les travailleurs du pays. Enfin, une dépendance aux travailleurs étrangers temporaires ou à une main-d'œuvre formée d'immigrants pourrait donner la priorité à la demande à court terme plutôt qu'à la compétitivité à plus long terme, réduisant ainsi le besoin pour les employeurs d'apporter des changements technologiques et novateurs pour améliorer la productivité.

Depuis le début des années 2010, on a aussi signalé une forte augmentation dans la part des immigrants du PCP ayant effectué des études au Canada avant l'obtention du droit d'établissement, tandis que très peu de changement a été signalé dans cette proportion d'immigrants du PTQF (tableau 1)¹². En 2019, 38 % des nouveaux immigrants du PCP avaient acquis une expérience d'études au Canada avant leur immigration, ce qui représente une hausse par rapport à 7 % en 2010. Ceci se compare à des proportions de 9 % en 2010 et de 7 % en 2019 parmi les immigrants du PTQF. La proportion d'immigrants de la CEC ayant acquis une expérience d'études au Canada avant leur immigration variait entre 30 % et 58 % dans les années 2010. De 2019 à 2021, la proportion des immigrants ayant une expérience d'études au Canada avant leur immigration a augmenté considérablement pour tous les programmes de sélection en raison du processus unique de sélection des immigrants pendant la pandémie.

Une autre caractéristique importante, soit l'âge à l'immigration, a enregistré une baisse parmi les candidats des provinces au cours des dernières années. La proportion des personnes âgées de 20 à 29 ans à leur immigration a augmenté pour passer de 24 % en 2005 à 38 % en 2019 (tableau 2). Les immigrants plus jeunes ont tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que les immigrants plus âgés, surtout à long terme, toutes choses étant égales par ailleurs (Bonikowska et coll., 2015; Picot et coll., 2022). On a observé une hausse du nombre de candidats dans leur vingtaine, ainsi que de la proportion des immigrants qui étaient les demandeurs principaux sans époux, conjoint ou personne à charge¹³. Les candidats des provinces ont tendance à être plus jeunes et plus vieux que les travailleurs qualifiés du volet fédéral (peu de candidats sont dans leur trentaine). Comparativement aux travailleurs qualifiés du volet fédéral et aux immigrants de la CEC, les candidats des provinces ayant obtenu le droit d'établissement en 2019 avaient une proportion beaucoup plus élevée d'immigrants de 40 à 54 ans au moment de leur immigration (tableau 2).

12. Un immigrant pourrait avoir à la fois des gains canadiens et une expérience d'études au Canada avant son immigration.

13. Comme il a été mentionné précédemment, un tiers des candidats étaient des demandeurs principaux en 2005, et ce taux a augmenté pour s'établir à la moitié des candidats en 2019.

Tableau 1

Proportions des immigrants économiques ayant des gains canadiens avant l'immigration ou ayant fait des études canadiennes antérieures à l'obtention du droit d'établissement, âgés de 20 à 54 ans à l'immigration, Canada

Année d'immigration	Avec gains canadiens avant l'immigration					Avec études canadiennes antérieures à l'obtention du droit d'établissement					
	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres programmes économiques	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres programmes économiques	
	pourcentage										
2000	6,4	6,0	8,9	...	25,1	4,3	3,5	8,1	...	4,6	
2001	6,0	7,8	8,8	...	27,1	3,8	3,6	10,0	...	4,1	
2002	6,1	13,4	9,8	...	26,9	3,9	4,6	10,0	...	4,7	
2003	6,0	13,8	10,1	...	44,2	3,9	5,3	10,5	...	5,6	
2004	8,7	21,5	8,8	...	44,4	5,3	7,5	10,4	...	5,4	
2005	7,4	21,8	8,0	...	41,8	5,3	7,1	10,0	...	5,0	
2006	12,8	27,6	11,8	...	42,5	9,1	10,0	14,3	...	4,5	
2007	15,6	28,6	12,7	...	45,8	10,6	8,9	14,9	...	4,3	
2008	18,1	35,8	11,2	...	51,7	12,7	11,8	11,0	...	3,4	
2009	18,0	40,8	11,3	89,2	50,2	12,0	11,3	10,1	67,7	2,6	
2010	13,9	38,6	10,7	87,7	53,6	8,7	7,4	9,6	54,7	2,7	
2011	10,6	37,1	10,2	87,2	45,4	6,0	7,9	8,3	56,2	2,5	
2012	12,5	43,9	16,2	86,9	42,0	6,8	13,6	11,1	51,1	2,7	
2013	12,1	54,3	22,2	86,0	51,5	5,8	23,1	16,1	47,8	3,7	
2014	18,5	48,9	18,5	85,7	69,0	9,1	21,0	13,0	40,2	2,3	
2015	11,1	58,4	29,1	84,2	60,8	8,5	26,2	18,0	30,0	1,3	
2016	25,5	50,7	27,9	84,0	54,7	14,4	22,8	18,8	34,0	1,9	
2017	18,4	52,3	33,0	87,4	58,4	13,8	29,6	22,2	53,6	2,4	
2018	9,1	55,8	37,1	87,0	56,8	7,7	34,6	26,6	57,3	4,4	
2019	7,3	61,1	32,3	89,5	55,3	5,6	38,0	22,0	58,0	10,8	
2020	11,7	66,5	51,0	91,5	55,9	8,5	40,3	30,4	59,0	12,8	
2021	15,4	72,1	84,2	88,9	73,4	11,6	44,3	47,1	65,8	34,9	

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Tableau 2
Caractéristiques sociodémographiques des immigrants économiques âgés de 20 à 54 ans à leur immigration, par programme d'admission, 2005, 2019 et 2021

	2005			2019			2021				
	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Catégorie de l'expérience canadienne	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Catégorie de l'expérience canadienne
Sexe	pourcentage										
Hommes	52,1	51,0	53,7	52,5	54,0	51,8	53,6	52,9	55,3	53,6	54,4
Femmes	47,9	49,0	46,3	47,5	46,0	48,2	46,5	47,1	44,8	46,4	45,6
Âge au moment de l'établissement											
20 à 29	20,0	23,9	31,1	33,1	38,3	21,3	56,6	27,3	40,3	35,0	61,6
30 à 39	51,0	38,1	48,0	63,8	40,9	50,7	37,9	68,0	38,0	47,8	31,6
40 à 54	29,1	38,0	20,9	3,0	20,8	28,1	5,5	4,7	21,7	17,2	6,9
Niveau de scolarité											
Études secondaires ou moins	7,5	21,8	15,0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Études postsecondaires partielles	11,3	30,1	21,5	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Baccalauréat	51,8	37,8	40,8	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Diplôme d'études supérieures	29,2	10,4	22,6	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Aucune réponse	0,2	0,0	0,1	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Niveau de compétence de la profession envisagée											
Gestion	9,6	15,3	15,9	17,1	12,1	14,8	10,6	14,4	10,2	6,0	9,7
Personnel professionnel	69,1	18,1	42,1	67,0	16,8	43,3	40,4	67,9	16,8	19,8	26,4
Personnel technique et spécialisé	20,6	32,6	23,0	15,9	47,2	16,8	49,0	15,9	49,1	18,5	63,8
Personnel intermédiaire et de bureau	0,5	8,6	8,5	0,0	12,9	2,8	0,1	0,0	14,0	5,3	0,1
Emplois manuels	0,0	0,5	0,1	0,0	4,1	0,1	0,0	1,7	4,7	1,3	0,0
Nouveaux travailleurs	0,1	24,5	9,9	0,0	6,4	22,1	0,0	0,1	4,7	48,7	0,1
Étudiants, non-travailleurs et retraités	0,0	0,4	0,5	0,0	0,5	0,3	0,0	0,1	0,5	0,5	0,0
Langue officielle											
Ne parle ni français ni anglais	24,8	21,3	16,0	0,4	2,1	4,8	0,3	0,8	1,7	1,3	0,3
Autre langue maternelle, parle anglais ou français	67,0	64,0	66,1	88,1	91,1	69,1	79,7	85,1	91,0	51,5	89,7
Langue maternelle : anglais ou français	8,2	14,7	18,0	11,6	6,8	26,1	20,0	14,1	7,3	47,2	10,0
Région d'origine											
États-Unis	1,3	2,5	0,4	0,5	0,7	0,5	3,3	1,0	0,9	0,8	1,3
Amérique centrale	0,6	1,5	1,8	0,3	0,9	0,6	1,6	0,4	1,2	0,8	1,3
Caraïbes	1,3	0,3	1,8	1,2	1,3	0,7	1,4	1,2	1,3	0,9	1,2
Amérique du Sud	1,9	3,1	8,6	1,8	3,8	3,1	6,1	1,6	5,7	7,6	5,3
Europe de l'Ouest	1,1	13,6	14,2	1,4	1,3	14,4	3,9	1,4	1,2	39,4	1,7
Europe du Nord	3,8	8,4	0,8	1,4	2,2	0,4	7,4	1,2	2,4	0,5	4,0
Europe du Sud	0,9	1,1	0,6	0,5	2,6	0,8	1,9	0,4	2,2	1,3	1,1
Europe de l'Est	6,8	6,4	17,7	1,6	3,3	1,1	3,9	1,2	2,8	0,9	2,1
Afrique	4,8	5,3	22,7	15,2	8,7	36,8	6,7	21,9	8,9	29,2	3,5
Asie du Sud	31,0	8,9	1,8	67,4	36,4	13,5	41,6	60,0	41,8	2,5	59,1
Asie du Sud-Est	8,3	19,0	0,6	1,5	12,1	3,8	2,4	1,2	9,8	0,9	3,4
Asie orientale	28,6	19,7	20,6	2,7	22,5	16,1	14,4	3,1	17,2	9,9	12,1
Asie occidentale	9,0	8,6	8,1	3,9	3,6	7,9	3,4	5,2	4,0	5,2	2,8
Autres régions	0,8	1,6	0,2	0,4	0,9	0,3	2,2	0,3	0,8	0,2	1,0

N/D = non déclaré en raison de problèmes d'exhaustivité des données.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Le niveau de scolarité des candidats provinciaux à leur immigration a aussi augmenté, quoiqu'il soit difficile d'examiner la tendance après 2015 en raison de problèmes de déclaration¹⁴. La tendance observée ici est fondée sur les données de 2005 à 2015 (seules les données de 2005 sont présentées dans le tableau 2). La proportion des immigrants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures a augmenté pour passer de 48 % en 2005 à 68 % en 2015. La part des immigrants détenant un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur a diminué pour passer de 22 % à 15 %. En 2015, les travailleurs qualifiés du volet fédéral avaient tendance à avoir un niveau de scolarité plus élevé : 87 % avaient un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures, comparativement à 68 % des candidats des provinces.

La profession envisagée reflète les écarts de niveaux de scolarité entre les programmes d'immigration économique. Bien que les données sur les professions réelles ne soient pas disponibles dans la Base de données longitudinales sur l'immigration, la profession envisagée est connue pour les demandeurs principaux dans la catégorie économique¹⁵. En 2019, les travailleurs qualifiés du volet fédéral âgés de 20 à 54 ans à leur immigration étaient beaucoup plus susceptibles (67 %) que les candidats des provinces (17 %) ou les demandeurs principaux de la CEC (40 %) d'être orientés vers des emplois professionnels (tableau 2)¹⁶. À l'inverse, les demandeurs principaux du PCP et de la CEC étaient plus susceptibles que les travailleurs qualifiés du volet fédéral d'être orientés vers des emplois spécialisés et techniques. On observe une telle tendance depuis la création du PCP, moment où les travailleurs qualifiés du volet fédéral sont orientés davantage vers des emplois professionnels et les candidats des provinces sont orientés davantage vers des emplois spécialisés et techniques, ou même des professions peu spécialisées (postes intermédiaires et de bureau, et postes élémentaires et manœuvres)¹⁷. L'élargissement du PCP et le déclin du PTQF ont occasionné une hausse considérable de la proportion des immigrants économiques occupant des postes spécialisés et techniques. La proportion de tous les demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 54 ans ayant des professions spécialisées et techniques envisagées a augmenté pour passer de 20 % en 2005 à 34 % en 2019. La part des demandeurs occupant un emploi professionnel envisagé a diminué pour passer de 55 % en 2005 à 38 % en 2019.

L'aspect de la connaissance des langues officielles chez des candidats des provinces a connu quelques changements au cours des dernières années (tableau 2). Un cinquième des candidats des provinces ne parlaient ni l'anglais ni le français à leur immigration en 2005. Toutefois, la plupart des programmes du PCCP exigent actuellement que les candidats parlent l'anglais ou le français à un certain niveau précis, selon le niveau de compétence requis pour le travail qui sera effectué. La part des candidats qui ne parlent ni l'anglais ni le français à leur immigration a chuté à presque zéro (2 % en 2019). La proportion des candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, mais qui parlent l'anglais ou le

14. L'exhaustivité des données relatives à la variable du niveau de scolarité est problématique en raison de changements dans la structure du Fichier des immigrants reçus concernant les immigrants établis depuis 2011. La Base de données longitudinales sur l'immigration a imputé cette variable pour certaines observations relatives aux arrivées de 2011 à 2018 (Statistiques Canada, 2020). L'imputation a bien fonctionné jusqu'en 2015, mais il manquait une grande partie des valeurs pour les immigrants adultes établis depuis 2016. Par exemple, parmi les immigrants qui se sont établis au Canada en 2018, 16 % des immigrants économiques âgés de 20 à 64 ans avaient une valeur manquante au lieu d'une valeur imputée pour la variable de l'éducation.

15. Pour énumérer une occupation envisagée précise, les demandeurs doivent prouver qu'ils ont les qualifications en matière d'études et qu'ils possèdent au moins un an d'expérience dans le domaine (Statistique Canada, 2020).

16. Les niveaux de compétences de la CNP incluent le niveau 0 (postes de gestion), le niveau A (postes professionnels nécessitant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures) et le niveau B (postes techniques ou métiers spécialisés nécessitant deux ou trois ans d'études postsecondaires dans un collège ou une école de technologie, de deux à cinq ans de formation en apprentissage ou trois ou quatre ans d'études secondaires plus au moins deux ans de formation en cours d'emploi).

17. Par exemple, en 2010, 57 % des demandeurs principaux du PTQF occupaient un emploi professionnel envisagé, comparativement à 19 % des demandeurs principaux du PCP. Pour les emplois spécialisés et techniques, le PTQF a enregistré un taux de 19 % et le PCP se chiffrait à 36 %; pour les professions peu spécialisées (postes intermédiaires et de bureau), le PTQF avait un taux de 0,5 %, alors que le PCP se situait à 27 %.

français a augmenté pour passer de 64 % en 2005 à 91 % en 2019. La proportion des candidats dont la langue maternelle est l'anglais ou le français a baissé pour passer de 15 % à 7 %. Presque tous les immigrants économiques (entre 95 % et 100 %) qui arrivent au pays dans le cadre des principaux programmes, surtout le PTQF et le PCP, parlaient l'anglais ou le français à leur immigration ou avaient l'anglais ou le français comme langue maternelle en 2019. Il s'agit d'une amélioration considérable depuis 2005 pour tous les grands programmes d'immigrants économiques, moment où entre 16 % et 27 % avaient indiqué ne parler ni l'anglais ni le français à l'immigration.

Enfin, on a aussi signalé des changements dans les pays d'origine des candidats des provinces. Le pays d'origine est une approximation brute de diverses caractéristiques qui sont souvent non mesurées. Par exemple, le pays d'études est l'un des meilleurs facteurs de prédiction des résultats sur le marché du travail pour obtenir des immigrants économiques plus instruits. Les diplômes reçus dans des pays non occidentaux sont souvent dévalorisés, dans une certaine mesure, sur le marché du travail, comparativement à ceux délivrés dans des pays occidentaux. Ceci peut se produire pour un éventail de raisons, y compris la qualité de l'enseignement, les connaissances des langues officielles, la connaissance de marchés du travail de l'Ouest, les effets éventuels de discrimination et des problèmes de reconnaissance des titres (Picot et Hou, 2019).

Auparavant, les immigrants économiques qui arrivaient au Canada étaient originaires d'une grande variété de pays d'origine, sans qu'un pays précis domine, mais on commence à voir des changements à cet égard. En 2019, 70 % des nouveaux candidats des provinces étaient originaires de trois régions de l'Asie : Asie du Sud (Inde, Pakistan, etc. représentant 36 %), Asie de l'Est (Chine, etc. représentant 22 %) et Asie du Sud-Est (Philippines, Vietnam, etc. représentant 12 %). L'Asie du Sud est devenue un pays d'origine plus dominant dans le monde de l'immigration, représentant 9 % des nouveaux candidats des provinces en 2005 et 36 % en 2019. On a signalé un déclin dans la proportion des candidats originaires de l'Asie du Sud-Est pour passer de 19 % en 2005 à 12 % en 2019.

La proportion des immigrants économiques originaires de l'Asie du Sud occupaient une place plus dominante dans les autres grands programmes d'immigrants économiques. Deux tiers des immigrants du PTQF étaient originaires de l'Asie du Sud en 2019, dont 42 % de ces immigrants faisaient partie de la CEC (tableau 2). Parmi tous les autres immigrants économiques adultes, la proportion des immigrants originaires de l'Asie du Sud a augmenté pour passer de 22 % en 2005 à 43 % en 2019 (48 % en 2021). Il s'agit de la plus forte concentration d'immigrants économiques provenant d'une région d'origine précise enregistrée au cours des trois dernières décennies (Hou et Picot, 2016).

Conclusion

Le PCP a été mis en œuvre dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada entre 1998 et 2009 (exception faite du Québec, qui avait son propre système d'immigration économique, et du Nunavut, qui n'a pas un PCP). Ce programme a été conçu principalement pour accroître l'établissement des immigrants économiques à l'extérieur des trois grandes villes canadiennes et pour aider à répondre aux besoins en main-d'œuvre des employeurs, tel qu'ils sont perçus par les provinces. Le nombre et le type de programmes inclus dans le PCP se sont multipliés rapidement et continuellement depuis la création du programme, moment où 68 000 candidats sont arrivés au Canada. Cette année-là, le PCP était le programme de sélection le plus important pour les immigrants économiques, représentant 35 % de tous les nouveaux immigrants économiques, en hausse par rapport à 1 % en 2000. La proportion des immigrants économiques qui arrivent au pays dans le cadre du PTQF a reculé pour passer de 79 % en 2000 à 30 % en 2019. De 2019 à 2021, la proportion d'immigrants économiques qui arrivent au pays dans le cadre du PTQF et du PCP a diminué, alors que la part des immigrations dans le cadre de la CEC a augmenté. Pendant la pandémie, les nouveaux immigrants étaient sélectionnés principalement à partir de bassins de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux au Canada (ce qui a fait augmenter la proportion de la CEC). Puisque les années 2020 et 2021 ont été durement touchées par la pandémie, la présente étude porte sur les tendances observées jusqu'en 2019.

Depuis la création du PCP, une importante décentralisation régionale des immigrants économiques a été réalisée. La proportion des immigrants économiques ayant l'intention de s'établir en Ontario a diminué pour passer de 61 % en 2000 à 42 % en 2019. De plus, on a signalé une hausse de la part des immigrants ayant l'intention de s'établir dans d'autres provinces de l'Ouest (exception faite de la Colombie-Britannique) et dans les provinces de l'Atlantique. Des recherches antérieures ont signalé que la mise en place du PCP a joué un rôle essentiel dans cette décentralisation, mais d'autres facteurs ont aussi contribué à cette évolution, notamment les changements observés dans les pays d'origine et les conditions économiques.

Les caractéristiques des nouveaux candidats des provinces ont changé considérablement depuis la création du programme, surtout de façon à améliorer les résultats économiques. Plus particulièrement, la part des candidats ayant des gains canadiens avant leur immigration a augmenté continuellement pour passer de 6 % en 2000 à 61 % en 2019 (et faisant un autre bond à 72 % en 2021). En revanche, 7 % des travailleurs qualifiés du volet fédéral avaient acquis une telle expérience canadienne en 2019 (15 % en 2021), ainsi que 90 % des immigrants faisant partie de la CEC. Les nouveaux immigrants qui occupent des emplois canadiens à rémunération moyenne ou élevée avant leur immigration au pays ont tendance à avoir de meilleurs résultats économiques que ceux sans une telle expérience. Depuis le début des années 2010, on a aussi signalé une forte augmentation dans la part des immigrants du PCP ayant effectué des études au Canada avant l'obtention du droit d'établissement, tandis que très peu de changement a été signalé dans cette proportion d'immigrants du PTQF. On a signalé qu'il y avait plus de nouveaux candidats des provinces qui avaient un niveau de scolarité plus élevé et une connaissance de l'anglais ou du français à leur immigration et que ces candidats étaient plus jeunes et plus susceptibles d'être les demandeurs principaux.

La croissance du PCP, accompagnée d'une baisse comparable du PTQF, a eu une incidence considérable sur la répartition professionnelle des immigrants économiques. Les travailleurs qualifiés du volet fédéral et les candidats des provinces d'âge actif ont tendance à avoir différents niveaux de compétence professionnelle prévus. Les candidats des provinces étaient plus susceptibles d'être orientés vers des emplois spécialisés et techniques, alors que les travailleurs qualifiés du volet fédéral étaient plus susceptibles d'être orientés vers des emplois professionnels. L'élargissement du PCP et le déclin simultané du PTQF ont mené à une hausse de la part des nouveaux demandeurs principaux ayant

l'intention d'obtenir un emploi spécialisé et technique, comparativement à ceux occupant un emploi professionnel.

On a aussi signalé une concentration accrue du pays d'origine des candidats des provinces et des autres immigrants économiques, notamment avec la hausse des proportions en provenance de l'Asie du Sud. En 2019, 36 % des candidats provinciaux étaient originaires de l'Asie du Sud, en hausse par rapport à 9 % en 2005. Les deux tiers des travailleurs qualifiés du volet fédéral étaient originaires de l'Asie du Sud en 2019, ainsi que 42 % des candidats de la CEC. Dans l'ensemble, 43 % de tous les immigrants économiques adultes étaient originaires de l'Asie du Sud en 2019 (48 % en 2021).

À l'avenir, une croissance continue du PCP pourrait continuer à alimenter la tendance de décentralisation régionale accrue de l'immigration. Une immigration axée davantage sur les régions devrait mieux relever les défis éprouvés dans les différentes régions sur les plans de la démographie et du marché du travail. L'objectif visant à élargir la couverture géographique de l'établissement des immigrants est un objectif stratégique commun de tous les ordres du gouvernement, comme en fait foi l'élargissement du PCP, ainsi que d'autres récentes décisions des programmes axées sur les régions (p. ex. la décision d'offrir en permanence le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique¹⁸, la décision de mettre en place le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord¹⁹ et la décision de créer le Programme de candidats municipaux).²⁰ À mesure que les données deviennent disponibles, il y aura une occasion d'examiner l'effet collectif de ces programmes sur la décentralisation régionale de l'immigration et sur les marchés du travail locaux.

Comme le démontre le présent article, les proportions, les schèmes d'établissement et les caractéristiques des candidats des provinces peuvent changer au fil du temps et avoir une incidence sur le rôle que jouent les immigrants sur le marché du travail et la croissance démographique. Une surveillance rigoureuse des caractéristiques et des résultats des candidats des provinces est essentielle pour orienter les politiques. Pour contribuer davantage à cette étude, d'autres articles dans cette série traitent des sujets connexes, notamment les écarts de tendances de croissance d'une province à l'autre, les taux de maintien en poste dans les provinces, les gains et les débouchés professionnels des candidats des provinces.

18. Le Programme d'immigration au Canada atlantique a vu le jour le 6 mars 2022. Il s'agissait d'un programme économique qui présente des offres d'emploi dans la région de l'Atlantique à des travailleurs étrangers ayant reçu un certificat d'approbation émis par l'une des provinces de l'Atlantique.

19. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a été lancé le 1^{er} novembre 2019. Ce programme avait comme but d'attirer et de retenir des immigrants qualifiés dans les communautés rurales et du Nord.

20. En 2019, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC) a reçu le mandat de mettre en place un Programme des candidats des municipalités qui permettra aux communautés locales, aux chambres de commerce et aux associations locales de travail de parrainer directement des immigrants permanents.

Annexe

Tableau en annexe 1

Nombre des nouveaux immigrants économiques par programme d'admission, Canada, 2000 à 2021

	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Sélection du Québec	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres programmes économiques	Total
2000	106 926	1 251	15 451	...	12 330	135 958
2001	121 134	1 273	21 132	...	11 767	155 306
2002	103 717	2 126	22 723	...	9 486	138 052
2003	87 255	4 409	23 091	...	7 595	122 350
2004	90 305	6 233	28 825	...	8 730	134 093
2005	106 365	8 036	30 542	...	11 210	156 153
2006	81 666	13 321	30 256	...	12 902	138 145
2007	70 898	17 078	31 704	...	11 337	131 017
2008	75 925	22 393	32 993	...	17 495	148 806
2009	63 671	30 340	37 820	2 544	18 941	153 316
2010	84 302	36 413	40 782	3 918	21 249	186 664
2011	56 274	38 388	38 015	6 023	17 149	155 849
2012	57 078	40 883	39 714	9 356	13 612	160 643
2013	52 838	39 947	34 692	7 212	13 478	148 167
2014	37 891	47 552	33 806	23 739	21 900	164 888
2015	46 624	44 472	28 769	20 018	30 193	170 076
2016	39 600	46 092	30 441	17 777	21 784	155 694
2017	22 464	49 637	29 394	32 643	24 793	158 931
2018	46 973	62 295	28 273	27 539	20 843	185 923
2019	58 613	68 470	22 432	30 218	16 450	196 183
2020	24 276	38 653	12 554	24 970	5 750	106 203
2021	8 317	53 869	26 657	130 234	9 358	228 435

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Références

Bonikowska, A., F. Hou et G. Picot. 2015. « Quelles caractéristiques du capital humain prédisent le mieux les gains des immigrants de la composante économique? », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 368, Ottawa, Statistique Canada.

Crossman, E., F. Hou et G. Picot. 2020. « Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels », *Aperçus économiques*, produit vol. 11-626-X-2020009, n° 111 au catalogue de Statistique Canada.

Hou, F., E. Crossman et G. Picot. 2020a. « Sélection des immigrants en deux étapes : pourquoi les résultats des immigrants sur le marché du travail varient-ils selon le programme d'admission? », *Aperçus économiques*, produit vol. 11-626-X-2020009, n° 117 au catalogue.

Hou, F., E. Crossman et G. Picot. 2020b. « Sélection des immigrants en deux étapes : tendances récentes de la situation des immigrants sur le marché du travail », *Aperçus économiques*, produit vol. 11-626-X-2020009, n° 113 au catalogue de Statistique Canada.

Hou, F. et G. Picot. 2016. « Changing Immigrant Characteristics and Pre-Landing Canadian Earnings: Their Effect on Entry Earnings over the 1990s and 2000s », *Canadian Public Policy*, vol. 42, n° 3, p. 308 à 232.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2017. *Évaluation du Programme des candidats des provinces*, Direction générale de la recherche et de l'évaluation.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). s.d. *Fonctionnement du Programme des candidats des provinces (PCP)*, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces/fonctionnement.html>

Programme Candidats du Manitoba. s.d. *20^e anniversaire du programme Candidats du Manitoba*.

Pandey, M. et J. Townsend. 2013. « Provincial Nominee Programs: An Evaluation of the Earnings and Settlement Rates of Nominees », *Analyse de Politiques*, vol. 39, n° 4, p. 603 à 618.

Pandey, M. et J. Townsend. 2011. « Quantifying the Effects of the Provincial Nominee Programs », *Analyse de Politiques*, vol. 37, p. 495 à 512.

Picot, G. et F. Hou. 2019. « Utilisation des compétences et gains des immigrants ayant fait des études en STGM au Canada : différences par grade et domaine d'études », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 435, Ottawa, Statistique Canada.

Picot, G., F. Hou, L. Xu et A. Bonikowska. 2022. *Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique?*, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Recherche sur les politiques, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/facteurs-selection-predire-gains-demandeurs-principaux-immigration-economique.html>

Seidle, F.L. 2013. « Canada's Provincial Nominee Immigration Programs: Securing Greater Policy Alignment », *IRPP Study*, n° 43.

Statistique Canada. 2020. « Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2018 », *Enquêtes et programmes statistiques*, n° 24.